

## INQUIÉTANTE COHÉRENCE DES « RÉFORMES » BLANQUER ET VIDAL. HIÉRARCHISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET AGGRAVATION DES INÉGALITÉS SOCIALES

[Roland Pfefferkorn](#)

Union rationaliste | « [Raison présente](#) »

2019/2 N° 210 | pages 51 à 62

ISSN 0033-9075

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-raison-presente-2019-2-page-51.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Union rationaliste.

© Union rationaliste. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# INQUIÉTANTE COHÉRENCE DES « RÉFORMES » BLANQUER ET VIDAL

## HIÉRARCHISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET AGGRAVATION DES INÉGALITÉS SOCIALES

*Roland Pfefferkorn\**

L'inquiétude grandit parmi les enseignants, les parents d'élèves, les collégiens, les lycéens et les étudiants à la suite des mesures déjà adoptées en 2017 et 2018, sans compter d'autres projets de « réforme » en cours visant différents niveaux du système éducatif. Des mobilisations sans précédent se développent. Elles se heurtent à une répression qui prend elle aussi des formes inédites. Comme dans d'autres domaines, la méthode suivie par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur consiste à lancer tous azimuts un grand nombre de projets, tout en entretenant en permanence un certain flou, voire en introduisant des mesures en catimini via des amendements de dernière minute, pour finir par provoquer un état de sidération parmi les personnels de l'Éducation nationale, les parents, les élèves et les étudiants. Le tout dans le but de désorienter et de désorganiser les oppositions.

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, multiplie apparitions médiatiques tapageuses et annonces qui lui permettent, ici de menacer de supprimer les allocations familiales, là de distribuer gratuitement les *Fables* de La Fontaine, ailleurs de promettre l'interdiction du téléphone portable dans les écoles et les collèges. Tandis que les bouleversements de fond, éléments après éléments, se mettent en place. Le projet de loi pour une « école de la confiance » discuté au Parlement au cours des premiers mois de l'année 2019, lancé sans la moindre concertation, en procédure accélérée, sans étude d'impact, ni discussion préalable avec la communauté éducative, contient un grand nombre de dispositions qui visent à modifier en profondeur le système éducatif, tel qu'il s'était progressivement constitué au cours de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Ce projet de loi s'inscrit dans la continuité d'autres mesures, déjà imposées au même rythme endiablé au cours des derniers mois.

---

\* Professeur émérite de sociologie, Université de Strasbourg, Laboratoire Dynamiques européenne, UMR 7367

Se sont succédé, à la hussarde, « réforme » du lycée professionnel, « réforme » du lycée d'enseignement général et technologique, « réforme » du baccalauréat et « réforme » de l'orientation scolaire. Et encore faut-il y ajouter, sans être exhaustif, le changement des programmes du lycée, la suppression programmée des directions régionales de l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) et du CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire), la suppression de 2 600 postes en 2019 dans l'enseignement secondaire alors que le nombre d'élèves progresse (car le service public est d'abord considéré comme un coût), l'imposition d'heures supplémentaires aux enseignants, l'imposition de méthodes d'enseignement dans le primaire, la mise en place généralisée d'évaluations nationales qui risquent d'orienter les enseignements vers la préparation des élèves à la réussite de ces tests, au détriment de l'acquisition de savoirs plus complexes<sup>1</sup>, et quant à la formations des enseignants, les tout récents ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation), qui venaient à peine de succéder aux IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres), deviennent des INSPE (Institut Nationaux de Formation pour le Professorat et l'Éducation), sans oublier bien sûr Parcoursup, la plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur.

### *PARCOURSUP, LA FIN DU BAC*

Sa brutale mise en place a généré l'an passé une angoisse profonde parmi les lycéens et leurs parents et a finalement empêché des dizaines de milliers de bacheliers d'accéder à la formation universitaire visée, notamment parce qu'ils ne pouvaient plus hiérarchiser leurs vœux et qu'ils étaient à la merci de décisions prises dans le cadre d'une procédure opaque, sans être informés des critères pris en compte pour l'examen des candidatures, leur pondération et leur hiérarchisation.

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a demandé au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin de rendre publiques toutes les informations relatives au traitement (y compris algorithmique) et à l'évaluation des dossiers des candidats par les commissions locales des établissements. Le gouvernement, soutenu par la Conférence des présidents d'université, a refusé. La ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, ne reculant devant aucune antiphrase, affirmait le 22 janvier sur France 2 : « La plate-forme en tant que telle est extrêmement transparente ». Déjà dans

---

<sup>1</sup> Ce n'est pas un risque théorique, car c'est toujours ce qui se passe quand les évaluations sont formatées.

un entretien au *Parisien* un mois plus tôt, le 18 décembre 2018, elle déclarait que ce dispositif opaque visait à « rendre l'accès aux études supérieures plus ouvert et plus juste ». L'augmentation considérable des droits d'inscription universitaires en licence et en master pour les étudiants extracommunautaires<sup>2</sup> était présentée de manière analogue sous le label gouvernemental *Bienvenue en France !* George Orwell a imaginé l'inversion du sens des mots, Emmanuel Macron et ses ministres la mettent en œuvre sans vergogne et en permanence<sup>3</sup>. Par sa décision du 5 février 2019, le tribunal administratif de la Guadeloupe a enjoint l'université des Antilles de communiquer les « procédés algorithmiques » retenus pour classer les dossiers des candidats sur Parcoursup. C'est la première décision judiciaire en ce sens ; amènera-t-elle enfin la transparence ? Pas de suite en tous cas, puisque à ce jour ces informations sont toujours gardées secrètes : l'établissement s'est pourvu devant le Conseil d'État.

Parcoursup instaure en réalité une sélection en fonction du lycée d'origine, il renforce de ce fait les injustices territoriales et sociales, opérant une véritable ségrégation entre étudiants, formations et établissements. Ce n'est pas l'enseignement privé qui va se plaindre des nouvelles procédures et décisions. La mise en place de Parcoursup a contribué à augmenter à la rentrée 2018-2019 les flux d'étudiants vers le supérieur privé. La loi « Pour une école de la confiance », en rendant obligatoire l'enseignement à partir de 3 ans, au lieu de 6 ans, oblige par ailleurs les communes à financer désormais les écoles maternelles privées<sup>4</sup>. Cette obligation scolaire va coûter cher à nombre de communes alors qu'elle est quasiment sans effet sur la scolarisation des enfants puisque plus de 98 % des enfants fréquentent une école à cet âge<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Cette augmentation pénalise en premier lieu les étudiants originaires d'Afrique. Elle anticipe l'augmentation généralisée des droits d'inscription pour tous les étudiants.

<sup>3</sup> Dans ce domaine comme en tant d'autres, le mensonge est devenu une méthode de gouvernement. *Médiapart* en détaille dix autres le 9 avril : <https://www.mediapart.fr/journal/france/090419/emmanuel-macron-roi-des-fake-news> ; ce non-respect de la vérité, accompagné d'une répression sans bornes, vise à empêcher tout débat. La fable de l'attaque de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière par des manifestants lors du 1<sup>er</sup> mai 2019 a été le mensonge de trop d'un pouvoir autoritaire qui nie toute éthique démocratique. Voir Alain Bihl, *La Noulangue néolibérale : la rhétorique du fétichisme capitaliste*, Syllepse/Page deux, 2017 ; et Pascal Engel, *Les Vices du savoir. Essai d'éthique intellectuelle*, Agone, 2019.

<sup>4</sup> <https://www.bastamag.net/Pourquoi-les-ecoles-maternelles-privées-seront-les-grandes-gagnantes-de-la>

<sup>5</sup> Sauf dans certains départements d'Outremer.

Mais surtout, Parcoursup enlève au baccalauréat sa qualité de diplôme national et premier grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers, sur tout le territoire, aux filières universitaires postbac et aux établissements de leur choix. Les entrées dans les universités, qui représentent près de la moitié de l'enseignement supérieur en France, sont désormais régies par un processus sélectif au même titre que les autres secteurs de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse du supérieur court (BTS, IUT,...), à visée professionnelle le plus souvent, ou du supérieur élitiste constitué, hors ENS et certaines écoles d'ingénieurs, en grande partie d'écoles commerciales qualifiées de « grandes », malgré le contenu académique dérisoire de la plupart des formations dispensées. La réforme du baccalauréat et la suppression des séries dans les lycées d'enseignement général et technologique prévues par les « réformes » Blanquer vont renforcer cette logique.

### LE GRAND CHAMBOULEMENT DES LYCÉES

Il n'est pas possible dans le cadre de cet article d'entrer dans l'analyse détaillée de l'ensemble des mesures en cours d'application ou programmées<sup>6</sup>. Il importe cependant d'en souligner la profonde et inquiétante cohérence et d'en comprendre la logique. Elles visent à modifier l'orientation suivie *de facto* en matière éducative de 1959 à la fin des années 1990, même si elle n'était en rien planifiée comme telle, du moins dans son ampleur – on y reviendra – mais qu'elle résultait davantage de la pression exercée par les parents et les élèves, y compris ceux des catégories moyennes et populaires. Soulignons certaines de ces mesures déjà prises ou programmées depuis qu'Emmanuel Macron est au pouvoir<sup>7</sup>.

La « réforme » des lycées professionnels se traduit par une chute brutale des horaires des disciplines générales, notamment en langue vivante 2 (-40 %), en français, histoire-géographie et éducation morale et civique (-13 %) et en mathématiques (-16 %). Cela va conduire à couper un peu plus le bac pro des voies générales et technologiques<sup>8</sup>. Les enseignements généraux sont subordonnés aux matières professionnelles, mais la baisse des horaires concerne aussi

---

<sup>6</sup> Les mesures prévues pour l'enseignement technologique et celles qui touchent le primaire mériteraient aussi un long développement.

<sup>7</sup> Pour une première analyse critique de ces projets de « réformes » voir Axel Trani (coord.), *Blanquer : un libéralisme autoritaire contre l'éducation*, Syllepse, Fondation Copernic, 2018.

<sup>8</sup> Cf. Faïza Zérouala, « La réforme du lycée professionnel va renforcer sa relégation », *Médiapart*, 12 avril 2019 : <https://www.mediapart.fr/journal/france/120419/la-reforme-du-lycee-professionnel-va-renforcer-sa-relegation>

ces dernières. Les filières seront désormais regroupées en familles de métiers en classe de 2<sup>e</sup>. Le bac pro spécifique ne se prépare plus que sur deux ans. Dans le cadre d'« un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion », « l'enseignement en alternance », c'est-à-dire l'apprentissage, est systématisé<sup>9</sup>. Des diplômes modulaires font leur apparition, transformés en « blocs de compétences » avec une « attestation de formation ». Rappelons ici que la notion de compétence introduite à la fin des années 1980 dans la sphère du travail a été importée dans les lycées professionnels, puis dans tout le système scolaire. Elle se focalise sur les individus, détachés des rapports sociaux dans lesquels ils s'insèrent, et soumis à évaluation permanente. Elle s'oppose à celle de qualification, définie collectivement et attachée durablement aux personnes<sup>10</sup>.

La « réforme » du lycée prévoit, à partir de la rentrée prochaine, de supprimer les séries S/ES/L de la filière générale, la série ES étant plus particulièrement visée car responsable de l'essentiel de la progression depuis 30 ans du nombre d'élèves en filière générale. Tous les élèves auront désormais des cours de tronc commun et devront choisir en fin de classe de 2<sup>e</sup> des spécialités, au nombre de trois en 1<sup>ère</sup> et de deux en terminale, parmi une liste de douze spécialités définies par le ministère. Aucun établissement ne sera en mesure de les proposer toutes. Le ministre affirme qu'elles seront présentes dans un « périmètre raisonnable », mais la possibilité pour le lycéen d'un établissement n'offrant pas une spécialité donnée de se rendre dans un autre lycée pour la suivre n'existera en réalité pas en raison des contraintes de transport et surtout d'organisation des emplois du temps. Le lycée va devenir une machinerie de plus en plus complexe et de moins en moins lisible, ce qui ne sera pas sans conséquences.

Ajoutons à ces quelques remarques les changements intervenus à la va-vite dans les nouveaux programmes de lycée, notamment dans les disciplines qui contribuent à former les futurs citoyens. Les langues vivantes sont fortement affectées. En histoire-géographie et en sciences économiques et sociales les programmes sont rabotés et caporalisés<sup>11</sup>. En philosophie, il est prévu de supprimer l'étude des notions de *travail* et d'*inconscient* – ce qui vise le marxisme et la psychanalyse<sup>12</sup>. Tout se passe comme si, en haut lieu, il fallait éra-

---

9 Cf. Philippe Hambye et Jean-Louis Siroux, *Le salut par l'alternance : sociologie du rapprochement école-entreprise* (La Dispute, 2018), qui « désenchanté » le discours convenu sur l'alternance.

<sup>10</sup> Cf. Françoise Rope, Lucie Tanguy (dir.), *Savoirs et compétences : de l'usage de ces notions dans l'école et l'entreprise*, Paris, L'Harmattan, 1994.

<sup>11</sup> Voir dans ce numéro l'article de Laurence De Cock.

<sup>12</sup> La réforme du lycée supprime des notions fondamentales et fait perdre « sa substance et sa vigueur » à cette discipline explique Thomas Schauder :

diquer la culture commune à visée émancipatrice destinée à toute la jeunesse, comme si l'école devait se contenter de formater de futurs travailleurs taillables et corvéables à merci, comme si éduquer l'esprit pour le rendre clairvoyant et lucide, former pour l'avenir des citoyens éclairés, capables d'inventer, d'imaginer, d'innover et de penser le monde serait sans importance.

La « réforme » du baccalauréat prévoit de remplacer en 2021 le bac actuel, comprenant des épreuves en fin d'année de 1<sup>e</sup> (épreuves anticipées) ou de terminale, par un nouveau bac avec des épreuves qui se dérouleront pour la plupart durant l'année, ce qui prendra du temps aux enseignants et aux élèves et réduira le temps consacré aux enseignements disciplinaires, déjà amaigris par la « réforme » du lycée – bref une généralisation du bachotage... sans le bachot ! Le baccalauréat sera composé d'épreuves communes (quatre épreuves écrites nationales et un « grand oral » en fin d'année) et d'un contrôle continu. 40 % de la note totale résultera d'épreuves sans cadrage national. Il s'agit donc de la fin programmée du baccalauréat national qui sera remplacé par un « bac local » dont la valeur variera d'un établissement à l'autre.

### *RÉGIONALISATION DE L'ORIENTATION ET CAPORALISATION DE L'ÉVALUATION ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS*

En juin 2018, la loi sur la formation professionnelle a annoncé le transfert des directions régionales de l'ONISEP et des Centres d'information et d'orientation aux régions<sup>13</sup>. En 2003 déjà, le ministre Luc Ferry avait le projet de transférer les conseillers d'orientation-psychologues aux régions. Un mouvement d'opposition l'avait alors obligé à reculer. L'information se limitera désormais aux frontières de la région. Chacune aura tendance à créer et à valoriser les formations locales correspondant aux besoins économiques définis à court terme par les branches professionnelles. Ce qui ne fait que prolonger et amplifier la régionalisation de la formation générale et professionnelle contenue dans les différentes vagues précédentes de la décentralisation. Ce transfert aux régions rompra l'égalité de tous dans l'accès à l'information à l'échelle du territoire national. La diminution considérable du nombre de postes aux concours de

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/04/17/reforme-du-bac-la-philosophie-est-en-peril\\_5451330\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/04/17/reforme-du-bac-la-philosophie-est-en-peril_5451330_4401467.html)

<sup>13</sup> En 1970, l'État avait confié à l'ONISEP la mission d'informer les collégiens, les lycéens, les étudiants, les parents sur l'organisation du système éducatif et ses débouchés, afin d'aider les jeunes dans leur démarche d'orientation, notamment après la 3<sup>e</sup> et après le bac.

« psychologues de l'éducation nationale, spécialisés en éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »<sup>14</sup> qui travaillent auprès des collégiens, lycéens et étudiants est un signe inquiétant<sup>15</sup>. Les professeurs principaux qui, *de facto*, avaient déjà un rôle essentiel dans l'orientation scolaire en raison de l'insuffisant nombre de conseillers d'orientation, auront davantage de responsabilités dans l'orientation des élèves<sup>16</sup>. Soumis à une somme de contraintes et de pressions formelles et informelles, explicites ou implicites, conscientes ou non, ils ont fortement tendance à reproduire les inégalités sociales d'orientation<sup>17</sup>. Cette « réforme » de l'orientation scolaire va dans le sens d'une aggravation renforcée des inégalités sociales.

Le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire), organisme indépendant d'évaluation du système scolaire sera remplacé par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE), directement rattaché au ministère qui nommera dix membres sur quatorze<sup>18</sup>. S'agissant enfin de la transformation des ESPE en INSPE, derrière le changement de sigle il y a aussi un changement d'orientation. Il est prévu de déplacer les concours du niveau Master 1 au niveau Master 2. Ce déplacement provoquerait une « révolution copernicienne », d'après le directeur de l'ESPE de Lorraine, car cela conduira à diminuer la part académique de la formation ; ce qui ne sera pas sans conséquences, d'autant que les étudiants pourront avoir une charge d'enseignement (ce qui réduira d'autant leur disponibilité à se former et institue la précarité comme voie d'entrée dans le métier). Les directrices ou directeurs des ISPE seront nommés par le ministre et non plus élus par le Conseil d'École, ce qui traduit une volonté d'éloignement des universités et, comme pour le CEE, une volonté de reprise en main ministérielle.

---

<sup>14</sup> Il s'agit de la nouvelle appellation des conseillers d'orientation-psychologues.

<sup>15</sup> De 195 postes au total en 2017 on est passé à 75 en 2019.

<sup>16</sup> Cf. circulaire n° 2018-108 du 10 octobre 2018 (BO d'octobre 2018).

<sup>17</sup> Sandrine Sapet-Malozon, Les professeurs principaux de 3ème, acteurs majeurs de l'orientation scolaire et producteurs d'inégalités, thèse de sociologie, soutenue en 2014 à l'université de Strasbourg.

<sup>18</sup> Mentionnons aussi la création d'un Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN) au sein duquel les neurosciences cognitives occupent une place privilégiée. Les déclarations faites au moment de l'installation de ce Conseil font craindre une instrumentalisation de ces disciplines dans une perspective mécaniste.

### *HIÉRARCHISATION CROISSANTE DES ÉTABLISSEMENTS ET ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS SOCIALES*

Les systèmes modulaires prévus dans les lycées correspondent aux orientations défendues au sein des instances internationales par les partisans de la « libéralisation » de la formation, autrement dit la constitution d'un marché de la formation scolaire et universitaire. Ses partisans mettent l'accent sur la liberté de choix via des « parcours individuels » construits dès la classe de 2<sup>e</sup> – comme toujours, le néolibéralisme couvre un durcissement de l'emprise du capital sur les hommes et les femmes des oripeaux d'un soi-disant élargissement de leur liberté individuelle<sup>19</sup>. L'élève est désormais censé être « entrepreneur de soi », chargé de mettre en valeur son « capital humain », le cadre commun et les solidarités étant considérés comme des entraves à la réussite de son projet individuel reposant sur un ensemble de compétences. Cela conduira aussi à un émiettement des savoirs. La spécialisation précoce risque d'être un piège pour ceux qui disposent de moins de ressources ou de réseaux et ceux, souvent les mêmes, qui ne sauront pas opérer les bons choix. Les élèves des familles les plus éloignées du système scolaire risquent d'en faire les frais. L'implantation géographique des enseignements de spécialité, déterminants pour l'orientation post-bac, cristallise et renforce par ailleurs les inégalités sociales déjà existantes. Les lycées ruraux, de petite taille ou moins favorisés socialement ne pourront pas offrir l'éventail complet de possibilités de parcours.

Un amendement déposé pendant l'examen du « projet de loi pour une école de la confiance » permet désormais de créer deux types d'établissements aux appellations révélatrices : les Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) qui engloberont des écoles primaires et un collège sous la direction d'un principal<sup>20</sup> ; les Établissements publics locaux d'enseignement internationaux (EPLI) qui accueilleront des élèves de la maternelle jusqu'au lycée, les prépareront au bac général et aux diplômes internationaux leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur dans un autre pays. Les premiers destinés aux élèves des territoires ruraux et des quartiers visés par les politiques de la ville, les seconds aux enfants d'expatriés et des catégories favorisées. Ce qui revient à reproduire sous de nouvelles formes la séparation entre

---

<sup>19</sup> Cf. l'article « Individualité » dans Alain Bihl, *La Novlangue néolibérale*, *op. cit.*

<sup>20</sup> Le rapprochement entre les écoles et les collèges a été supprimé par les sénateurs le 16 mai avec l'accord du ministre, contraint de reculer face à la polémique que cette disposition a suscitée.

la filière PP (primaire – professionnelle) et la filière SS (secondaire – supérieure) en cours jusque dans les années 1970<sup>21</sup>.

On voit la profonde cohérence avec la logique de Parcoursup de cet arsenal de mesures prévues pour l'enseignement secondaire, notamment dans les lycées. La perspective d'une hiérarchisation croissante des établissements et d'un accroissement considérable des inégalités sociales dans l'ensemble du système éducatif se dessine clairement, sans compter la volonté d'en diminuer le financement public. Pour les promoteurs de ces « réformes », il s'agit de mettre fin à une école chargée jusqu'alors de transmettre des connaissances, de socialiser les jeunes générations et les préparer à la citoyenneté. Cette école doit désormais composer avec d'autres instances, en premier lieu les entreprises, dont elle devrait devenir l'antichambre.

### *METTRE UN COUP D'ARRÊT À LA POURSUITE DES ÉTUDES DU PLUS GRAND NOMBRE*

La France avait connu un développement de la scolarisation d'une ampleur sans précédent pendant près d'un demi-siècle. La progression intervenue au niveau du lycée dans les années 1980 et 1990, comme le mouvement plus ancien qu'elle prolonge, ne peut cependant se comprendre sans invoquer aussi la forte demande sociale de formation générale et professionnelle. Demande qui s'est heurtée en permanence au malthusianisme des politiques et à l'imprévoyance des experts ; mais aussi à l'inadéquation des structures scolaires qu'il a fallu sans cesse remanier pour y répondre (imparfaitement) et, bien entendu, à la persistance de la structure inégalitaire de notre société et le fonctionnement inégalitaire de l'école car la réussite scolaire est avant tout tributaire d'un ensemble de conditions sociales favorables : l'école transforme « ceux qui héritent » en « ceux qui méritent »<sup>22</sup>.

L'État n'a pas impulsé la montée de la scolarisation, il s'est contenté de répondre, généralement avec retard, à cette demande d'école qui surprend régulièrement, depuis la fin des années 1950, à la fois les politiques et les experts. Les prévisions ministérielles de création de postes d'enseignants dans les lycées et les universités étaient particulièrement malthusiennes durant le septennat de

---

<sup>21</sup> Cf. Christian Baudelot et Roger Establet, *L'École capitaliste en France*, Maspero, 1972 ; et *L'École primaire divisée. Un dossier*, Maspero, 1979.

<sup>22</sup> Cf. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Minuit, 1964 ; et *La Reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Minuit, 1970 ; et Christian Baudelot et Roger Establet, *op. cit.*

Giscard d'Estaing, car un tel développement de la scolarisation n'était ni attendu, ni souhaité. Certes, l'État s'est lancé dans les années 1960 et 1970 dans un programme substantiel de développement des collèges et des lycées, mais « malgré tout son effort d'investissement, soulignent des observateurs attentifs, l'Éducation nationale a été continuellement dépassée par la surpopulation scolaire »<sup>23</sup>.

Dans les années 1980-1990, c'est dans l'urgence que les gouvernements successifs répondent à l'afflux de lycéens et d'étudiants. La crise économique et la montée du chômage depuis le milieu des années 1970 accentuent en effet une demande croissante de formation et de qualification, notamment dans les familles des catégories populaires. Une volonté nouvelle des pouvoirs publics visant à élever le niveau d'éducation et de formation de tous les jeunes ne semble s'exprimer qu'à partir de 1984 à travers l'objectif des 80 % des jeunes au niveau bac<sup>24</sup>. Depuis lors, on peut observer la récurrence des projets visant dès la fin des années 1980 à freiner la progression de la scolarisation, en multipliant les obstacles institutionnels ou financiers, en particulier en ce qui concerne l'entrée dans le supérieur, et notamment l'université (réforme avortée de 1986, projet mort-né du CIP d'Edouard Balladur, circulaire Bardet – finalement réécrite – limitant la poursuite d'études des bac +2). Le rapport Laurent, alors administrateur provisoire de l'université Marne-la-Vallée, commandé par Fillon, persiste en 1995 dans la volonté de limiter la poursuite des études du plus grand nombre par le biais notamment de mesures financières. Il prévoit de canaliser la demande sociale, de la détourner, et de la limiter. Nous écrivions en 1996 : « Il programme cyniquement un accroissement des inégalités entre universités, l'enseignement supérieur devant devenir, sur le modèle américain, un marché où seraient en concurrence des universités hiérarchisées, véritables entreprises soumises à une logique « managériale », sans compter leur mise sous contrôle des pouvoirs économiques et politiques régionaux »<sup>25</sup>. Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal vont même au-delà des préconisations du rapport Laurent qui ne prévoyait pas de sélection à l'entrée de l'université.

---

<sup>23</sup> Edmond Vandermeersch, La cinquième République et l'école, *Études*, décembre 1980, cité par Edwy Plenel, *L'État et l'école en France*, Payot, 1985.

<sup>24</sup> Le 27 février 1984, le ministre Alain Savary annonce l'objectif, déjà mentionné dans le rapport Prost sur les lycées, « de porter à 80 % en dix ans le nombre d'élèves qui finissent un second cycle (court ou long) ».

<sup>25</sup> Voir Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, Développement de la scolarisation en France. Expression d'une forte demande sociale, *Page Deux*, n° 6, Lausanne, 1996 : 34-38. Nous reprenons ici quelques éléments de ce texte.

La montée de l'enseignement de masse a été en permanence sous-estimée par les experts dans leurs travaux prospectifs. En 1962, on prévoyait 25 % de bacheliers pour 1985. Ce taux fut atteint dès 1974. En 1974, Jean-Claude Chesnais retenait comme hypothèse haute à l'horizon 1995 une « proportion d'ensemble voisine de 40 % qui, dans l'état actuel, paraît constituer un maximum ». Les prévisions ultérieures ne semblent pas mieux inspirées. En 1985, Mohamed Cherkaoui considère qu'une proportion voisine de 28 % à 30 % constitue « un seuil empirique vers lequel tend le nombre d'élèves en terminale ». En 1988, les auteurs d'une modélisation destinée à prévoir le nombre de bacheliers, envisagent des « progrès décroissants » : « D'ici l'an 2000, on sera aux alentours de 40 % de la classe d'âge en moyenne ». L'objectif des 80 % de bacheliers leur semble utopique, c'est pourquoi ils ne s'attendent pas à une telle augmentation : « Les évolutions récentes ne permettent pas une telle affirmation. Pour le moment, la prévision issue de la courbe logistique n'est pas remise en cause ». Ces prévisions étaient pourtant déjà démenties deux ans plus tard et le taux de 58 % de bacheliers est atteint en 1994<sup>26</sup>. En 2018, nous en sommes à 79,9 %.

Cette imprévoyance constante des politiques et des experts, fruit de leur méconnaissance de la demande sociale de formation, aura largement contribué à l'inadaptation permanente des structures scolaires. C'est pourquoi, d'ailleurs, la poussée de la scolarisation sous l'effet de cette demande s'est traduite par un bouleversement continu de l'appareil scolaire, une multiplication des réformes, une improvisation permanente, donnant à l'école l'apparence d'un chantier perpétuel. L'enjeu de ces bouleversements reste cependant la reproduction des structures sociales inégalitaires à travers la sélection et l'orientation scolaire. Jusqu'à vers 1959-1963 (création des Collèges d'enseignement général, puis des Collèges d'enseignement secondaire), deux systèmes d'enseignement empêchaient, pour l'essentiel, le mélange scolaire et la promiscuité sociale. À partir du milieu des années 1960 et durant la décennie 1970, la sélection ne se joue plus essentiellement lors de l'entrée en 6<sup>e</sup>, elle tend à devenir un processus continu. Les procédures de sélection/orientation qui se

---

<sup>26</sup> P. Maes, Combien de bacheliers en 1975 ?, *Avenirs*, n° 136, 1962 ; Mohamed Cherkaoui, *Les Changements du système éducatif en France 1950-1980*, PUF, 1982 ; Jean-Claude Chesnais, La population des bacheliers en France. Estimation et projection jusqu'en 1995, *Population*, n° 3, 1975 ; Philippe Cibois et Jean-Jacques Droesbeke, La croissance du nombre de bacheliers est-elle modélisable et prévisible?, *Revue française de sociologie*, n° XXIX-3, 1988 ; et Patrick Mear et Pierre Merle, Problèmes de modélisation prévisionnelle : l'exemple de la croissance du taux de bacheliers, *Revue française de sociologie*, n° XXXII-2, 1991.

mettent progressivement en place fractionnent et dissocient les parcours scolaires. Les mélanges sociaux resteront limités dans la mesure où les publics des différentes filières seront très typés socialement. Dans les années 1980-1990, la césure essentielle tend à être reportée de la fin du primaire à la fin du secondaire. Les lycées à leur tour, voire certaines composantes de l'enseignement supérieur, deviennent, comme auparavant les collèges, le lieu où va s'exprimer une demande d'école d'autant plus forte que les perspectives d'emplois sont plus faibles. C'est à cette aspiration que les mesures Blanquer et Vidal entendent mettre un terme.

\*

À la progression réelle des scolarités, à l'indéniable élévation du niveau de formation et de qualification au cours du dernier demi-siècle, qu'attestent toutes les statistiques produites, s'opposent et se conjuguent à la fois le renouvellement des processus socialement ségrégatifs et des frontières de l'échec et de l'exclusion scolaire. Sous l'apparence égalitaire – le collège unique pour tous, voire le bac pour tous – gît la diversité des parcours scolaires, des filières et la disparité entre établissements. Dans le même temps, le système éducatif continue d'être un appareil à produire de la ségrégation. Les formes tranchées de sélection, frontières nettes et hiérarchies explicites, avaient cédé le pas. On assistait plutôt au brouillage de ces frontières, au règne de ces « formes déniées d'élimination » que sont le retard, la relégation et de plus en plus l'octroi de titres dévalués.

« Sur un fond de crise idéologique et d'absence de projections politiques et sociales », l'objectif n'est plus dorénavant « d'instruire, de socialiser tous les individus aux valeurs universelles sédimentées par l'histoire des civilisations », mais la promotion « de la figure d'un individu et d'un travailleur moderne à former : motivé, dynamique, adaptable et responsable de soi »<sup>27</sup>. L'objectif des « réformes » Vidal et Blanquer est clairement de freiner, voire d'inverser, le mouvement d'expansion de la scolarisation que la France avait connu depuis plus d'un demi-siècle. La dévalorisation du bac introduite par le dispositif Parcoursup rend désormais la poursuite des études universitaires conditionnelle. En amont, l'orientation en fin de 3<sup>e</sup> est aussi de plus en plus opaque. Ces « réformes » visent à hiérarchiser davantage encore le système scolaire, individualiser les parcours, laisser plus de place au privé, freiner la dépense publique d'éducation et accentuer les inégalités sociales et territoriales à l'école.

---

<sup>27</sup> Lucie Tangy, L'acte éducatif est un acte politique, entretien, *Regards croisés*, n° 26, avril, 2018. Voir aussi son livre, *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France*, La Dispute, 2016.